

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

décembre. Nous comprenons néanmoins que des moyens supplémentaires de communication directe et accessibles pourraient améliorer la satisfaction des bénéficiaires.

3. Ligne directrice et perspectives pour une participation citoyenne renforcée :

Nous partageons votre constat : il est effectivement difficile de mobiliser largement nos concitoyens. Cependant, nous avons à cœur de renforcer leur implication. Quelques axes prioritaires pour aller dans ce sens :

- Nouveau site Internet interactif : sa mise en place permettra d'intégrer des sondages en ligne, créant ainsi une plateforme moderne et réactive pour recueillir les avis des habitants sur divers projets.
- Consultations ciblées et concrètes : nous avons déjà expérimenté des démarches participatives, comme sur le stationnement, et nous souhaitons élargir ces initiatives à des sujets plus larges et symboliques, notamment pour les grands projets urbains et les choix liés à la toponymie.

En résumé, notre objectif est d'instaurer une communication plus proactive et inclusive, associée à des démarches participatives concrètes, tout en tenant compte des contraintes budgétaires et environnementales. »

Question n° 3 du Groupe Osez le Renouveau :

Monsieur QUIBEL : « Dans l'affaire n°8 de l'ordre du jour, il est proposé la création de deux emplois permanents à temps complet au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à compter du 1er janvier 2025.

Par ailleurs, il y a quelques mois, une annonce avait été publiée pour le recrutement d'un(e) Directeur(trice) Général(e) des Services, mais ce processus, selon vos propres déclarations, n'a pas abouti.

Nous approchons désormais d'une échéance majeure : la campagne des élections municipales de 2026. Celle-ci entraînera probablement une diversité de projets et de candidatures, sans que nous puissions anticiper l'issue des scrutins. Dans ce contexte, il est essentiel d'assurer une stabilité et une continuité dans la gestion et le fonctionnement administratif de notre commune.

Notre question est donc la suivante : concernant les trois emplois permanents envisagés – qui joueront un rôle structurant pour l'organisation et l'avenir de notre collectivité – seriez-vous disposée à associer tous les groupes du Conseil Municipal (y compris les groupes d'opposition) à la sélection des candidats, notamment en participant aux entretiens et au processus de recrutement ?

Cette démarche pourrait contribuer à garantir une gestion pérenne et partagée, au service de nos administrés, quel que soit le contexte politique à venir. »

Madame le Maire : « Nous apprécions votre réflexion sur l'importance de garantir stabilité et continuité dans la gestion de notre collectivité, particulièrement à l'approche d'échéances électorales majeures. Permettez-moi cependant de rappeler le cadre légal qui régit les décisions en matière de recrutement.

1. Compétence en matière de création et de pourvoi des emplois

Conformément à la législation, le conseil municipal a compétence pour créer des emplois permanents et voter les crédits nécessaires. En revanche, le pourvoi à ces emplois relève exclusivement des prérogatives du Maire, qui agit dans le respect des règles statutaires et des besoins de la collectivité. Cette prérogative est encadrée par le droit, comme l'illustre une décision de la Cour administrative d'appel de Nantes (12 mars 2004, requête n° 03NT01466, Commune de Montoir-de-Bretagne).

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

2. Sur la proposition de former une commission incluant les groupes d'opposition

Si une commission d'élus pour la sélection des candidats n'est pas prévue par la réglementation, je tiens à souligner que nous veillons à mener chaque processus de recrutement avec la plus grande transparence, équité et rigueur. Chaque candidat est évalué sur la base de ses compétences, de son expérience et de son aptitude à contribuer au bon fonctionnement de notre commune.

Bien que la décision finale revienne au Maire, je reste à l'écoute des suggestions et des préoccupations des élus, toutes tendances confondues, dans le respect de leurs rôles et responsabilités respectifs.

3. Engagement pour une gestion pérenne

Nous partageons votre préoccupation pour la stabilité de la gestion administrative. À ce titre, les postes créés, notamment ceux au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, visent à répondre aux besoins opérationnels de notre commune à moyen et long terme, indépendamment du contexte politique. Notre priorité est d'assurer une continuité de service public au bénéfice de tous les administrés.

En conclusion, si la mise en place d'une commission formelle n'est pas envisageable légalement, je m'engage à continuer de gérer les recrutements avec la plus grande responsabilité et en tenant compte des exigences de transparence et d'efficacité qui incombent à notre collectivité. »

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et participation et lève la séance à 21 heures.

Le secrétaire de séance,



Marc CHANTERIE

Madame le Maire,

Myriam MULOT